

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 octobre 2016

PRESENTS : MM. CUTELLE M, CLERC D, MUTTINELLI G, GODARD JC, CURTENAZ M, GERMAIN C, PUTELAT N, BACHMANN F, PUTELAT O, PERONCINI J, RAFFAULT M, TREYVAUD S, CHAILLOU P, BAJOT F .

ABSENT: CRETIN L

Convocations du 28.09.2016

Ouverture de la séance : 19h00

Secrétaire de séance : CHAILLOU Patrick

Auxiliaire : MOREL Charlotte (agent)

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU : le compte rendu du 21 juillet 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ACQUISITIONS FONCIÈRES :

- Parcelles A 2248, 2253 et 2250 BAUDET MJ : suite aux négociations engagées par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie et la propriétaire, un prix de vente a été arrêté. La commune avait fait appel au service des domaines pour évaluer ces parcelles.

L'accord suivant est proposé :

- Achat de trois parcelles d'une surface totale de 1231 m² au prix de 165 000 € (cent soixante-cinq mille euros)

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer.

DEL N° 01102016 ACCORD à l'unanimité est donné pour l'achat de ces parcelles.

AUTORISATION est également donnée à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires au déroulement de cette acquisition.

- Terrains TOSSAN : une division a été faite sur un terrain des consorts TOSSAN.

En accord avec les propriétaires, la commune avait installé un local à ordures ménagères sur cette parcelle. Du fait de cette division, il était opportun de régulariser cette situation en demandant une rétrocession gratuite et d'intégrer cette bande de parcelle dans le domaine public. Les propriétaires ayant donné leur accord, Mme le Maire demande au conseil de se prononcer.

DEL N° 02102016 Le Conseil donne son accord à l'unanimité et mandate le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

- Terrain MAILLARD : les propriétaires du terrain à côté de la salle de la Fruitière souhaitent savoir si la commune compte acquérir celui-ci qui est classé emplacement réservé au PLU.

En effet, il était envisagé de créer un parking supplémentaire à cet endroit.

Mme le Maire et M. CLERC ont rencontré un architecte urbaniste pour qu'il réalise une étude sur la faisabilité et pertinence d'un tel aménagement. Au vu de ce résultat, une nouvelle rencontre aura lieu avec les propriétaires.

- Opération immobilière à côté de l'espace d'animation : ce dossier avance toujours mais les contraintes administratives sont lourdes.

INTERCOMMUNALITÉ:

- Rapport d'activité 2015 de Communauté de Communes de la Semine (CCS) : Récapitulatif est fait au Conseil sur les compétences et projets réalisés en 2015 par la CCS. Le lancement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un nouveau levier qui renforce l'esprit communautaire. Les partenariats avec les associations de protection de la nature se concrétisent et des actions raisonnées d'entretien de terrains ont lieu.

- Fusion des Communauté des Communes : **DEL N° 03102016_A** l'issue de la fusion au 01/01/2017, un nouveau Conseil Communautaire sera mis en place. Le nom de ce nouvel établissement public sera « Communauté de Communes USSES et RHONE ». La composition de la communauté issue de la fusion des Communautés de Communes du Val des Ussets, de la Semine et du Pays de Seyssel sera, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Par délibération n°2016-095 du 28/09/2016 la Communauté de Communes de la Semine propose un futur conseil communautaire à 37 sièges répartis comme suit :

- 5 sièges : Seyssel Haute-Savoie ;
- 4 sièges : Frangy ;
- 2 sièges: Anglefort, Chilly, Corbonod, Seyssel Ain;
- 1 siège: Bassy, Challonges, Chaumont, Chavannaz, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine, Clermont, Contamine-Sarzin, Desingy, Droisy, Eloise, Franclens, Marlioz, Menthonnex-sous-Clermont, Minzier, Musières, Saint-Germain-sur-Rhône, Usinens, Vanzy.

Mme le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette répartition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
PREND ACTE de la délibération (2016-95) du conseil communautaire de la Semine proposant 37 sièges pour le fonctionnement de la future intercommunalité « Ussets et Rhône »

CONFIRME cette décision

DECLARE que la commune d'ELOISE disposerait ainsi d'UN siège

DESIGNE Mme CUTELLE Marthe, maire, en qualité de titulaire

M. CLERC Didier, premier adjoint, en qualité de suppléant



Une réunion publique aura lieu jeudi 20 octobre à 20h00 à l'ESPACE ANIMATION d'Eloise pour parler du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de la fusion des trois Communautés de Communes.

INFORMATIONS / DÉCISIONS DIVERSES :

- Financement aménagement sportif collège de Frangy : DEL N° 04102016

Suite à l'extension du bâtiment du collège du Val des Ussets à Frangy, celui-ci ne dispose plus de terrain extérieur dédié aux activités sportives. Un nouveau projet d'aménagement a été validé par la mairie de Frangy. La mairie demande aux communes dont les élèves viennent au collège de Frangy de participer à ce financement.

Eloise doit payer 5.9 % du coût des travaux au vu du nombre d'effectif soit 11 014 €

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de verser une subvention d'équipement de ce montant,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention avec la commune de Frangy.

- Cheminement piétonnier : **DEL N° 05102016** Didier CLERC informe le conseil de sa rencontre avec ATELIER FONTAINE qui a finalisé l'avant-projet au vu des remarques du Conseil Départemental pour les aménagements le long de la RD1508. Une réunion avec les riverains de la Rue des Nants s'est déroulée dans l'été pour exposer les futurs aménagements. Des observations ont été faites quant au nouvel emplacement à ordures ménagères mais dans l'ensemble les retours étaient positifs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** le lancement de ce projet,
- **DELEGUE TOUT POUVOIR AU MAIRE** :
 - * pour le lancement de la procédure adaptée liée à ce projet,
 - * pour déposer les dossiers de demandes de subventions susceptibles d'être allouées à la commune.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget primitif 2017.

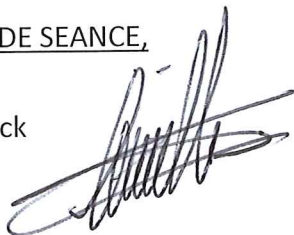
Le Conseil Municipal :

- est informé du bon déroulement de la rentrée scolaire et du maintien des quatre classes. 85 élèves étaient présents. Depuis nous comptons deux départs et une arrivée aura lieu à la rentrée des vacances de la Toussaint;
- prend acte des retours concernant l'utilisation des tickets de cantine. A priori les parents peuvent avoir une meilleure gestion. Ils se rendent compte du nombre de tickets restants et anticipent ainsi sur le rachat.
- note les modifications concernant l'éclairage public :
 - * dépose d'un candélabre au chef-lieu et à Pralon,
 - * installation des deux dernières horloges astronomiques,
 - * questionnement sur l'utilité des dix candélabres situés avant le pont de Savoie, souvent hors d'usage et trop anciens pour effectuer des modifications dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 20h45.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

CHAILLOU Patrick



LE MAIRE,

CUTELLE Marthe

